

**FICHE D'INSCRIPTION
FORMATION D'ANIMATEUR DE CLUB**

COMMISSION REGIONALE D'ENSEIGNEMENT

A retourner, pour le **1er avril 2007** à :

M. Jean-Louis MAUREL
Président commission régionale d'enseignement
12 Allée Roseraie, Clos Vaumont
37550 SAINT AVERTIN
Tél : 02 47 27 52 39

NOM : Prénom :
Date de naissance : N° de licence (**obligatoire**) :

Adresse :

Téléphone :

E-Mail :

Justificatif de l'allègement de formation:

Candidat à la formation *d'animateur d'été* certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus. Je m'engage à suivre la formation dans son intégralité (dates au verso) et suis informé(e) qu'en cas d'abandon, pour quelque motif que ce soit, je ne pourrai prétendre à aucun remboursement.



**LIGUE DU CENTRE
TIR A L'ARC**

FORMATION

ANIMATEUR D'ETE 2007

Signature du candidat :

La Formation d'animateur d'été:

Cette formation est indispensable à toute personne désirant travailler contre rémunération durant les vacances d'été.

Elle répond aux besoins de nombreuses structures de vacances ou de loisirs.

Rôle de l'animateur :

Il doit être capable :

D'amener les débutants à atteindre la cible puis à tirer de manière autonome aux différentes distances de l'initiation.

D'encadrer et d'initier en toute sécurité.

Programme de la formation

► Les objectifs de l'initiation

L'animateur doit être capable de définir les exigences de l'activité:

⇒ Définir et analyser les différents paramètres constituant l'activité

⇒ Prendre en compte la performance pour l'évolution de l'archer

L'animateur doit être capable de définir des objectifs pédagogiques:

⇒ Créer une fiche de séance

⇒ Utiliser ses fiches de séances.

► La stratégie de tir

L'animateur doit être capable de définir la première stratégie de tir des archers débutants en rapport avec la recherche de performance

⇒ Connaissances des différentes actions techniques.

⇒ Donner les moyens à l'archer de progresser en les utilisant.

► La stratégie d'apprentissage

L'animateur doit être capable de proposer une progression pédagogique adaptée au débutant dans le but de le rendre autonome.

⇒ Connaître et choisir le matériel de tir adapté à l'initiation.

⇒ Définir et utiliser les différentes étapes dans l'apprentissage

⇒ Evaluer l'archer au cours de son apprentissage, lui donner les moyens de

progresser grâce à la mise en place de situations adaptées

L'animateur doit être capable d'adapter ses interventions et son comportement en fonction du public

⇒ Gérer l'espace et le temps

⇒ Susciter l'intérêt pour l'activité

⇒ Adapter le temps et la quantité de pratique aux capacités de son public

⇒ Adapter les situations de pratique en fonction de son public.

⇒ Adapter une pratique ludique de la discipline.

L'animateur d'été doit être capable d'assurer la sécurité du public qu'il encadre :

⇒ Aménager, préparer et contrôler le terrain

⇒ Rendre autonome les archers dans la gestion de la sécurité.

► Les stratégies de promotion

L'animateur d'été doit être capable de promouvoir sa discipline. Il doit pouvoir élaborer et « vendre » des produits adaptés aux différents publics visés

⇒ Créer une plaquette publicitaire, élaborer un tarif de prestations....

Conditions d'accès : nombre de stagiaires 10 à 12.

La ligue du Centre organise une formation d'animateur été de tir à l'arc accessible aux conditions ci-dessous :

1. Être licencié FFTA
2. Avoir 18 ans à la date de l'examen
3. Bénéficier d'au moins une condition ci-dessous permettant un allègement de formation (pour avoir accès à cette formation) :
 - être titulaire d'un diplôme de niveau IV (BEESAPPT, BEES, DEUG STAPS, DEFA, etc..) ou plus ou titulaire de l'initiateur de tir à l'arc.
 - justifier d'une expérience professionnelle dans le tir à l'arc (ex : club med, carte professionnelle, UCPA, etc..)
 - justifier d'un score :
Salle 500 SH CL ; 480 SD CL, 540 SH CPD, 520 SD CPD
Nature ou 3D avoir participé aux championnats de France

L'examen :

1 épreuve pédagogique (coef 2)

1 épreuve écrite (coef 1)

1 épreuve orale (coef 1)

1 épreuve technique (coef 1)

Lieu et dates de la formation :

Formation (et examen) à Le Blanc (36) du **16 au 20 avril 2007.**

Date limite d'inscription : 1^{er} avril 2007.

Coût : avec prise en charge : 200 euros de frais pédagogiques

sans prise en charge : 145 euros de frais pédagogiques

Les chèques, à joindre à l'inscription, sont à libeller à l'ordre de la ligue du Centre de tir à l'arc.

Hébergement: Ceux qui souhaitent être hébergés sur place à la Base de Plein Air (env. 140 euros la pension complète) doivent contacter le président de la CRE Mr Maurel .

Encadrement Le stage sera encadré par l'Equipe Technique Régionale. (E.T.R.).